



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baux commerciaux

Question écrite n° 64776

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui donner des informations sur l'avancement de sa réflexion concernant l'évolution de la législation sur les baux commerciaux. Il souhaite en particulier connaître sa position sur une éventuelle réforme du décret du 30 septembre 1953, notamment en ce qui concerne les baux mixtes, comprenant le commerce et l'habitation attenante.

## Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, à l'issue d'une consultation menée auprès des personnes concernées dont ont fait l'objet les propositions du groupe de travail institué en septembre 2003 pour réfléchir à la modernisation du régime des baux commerciaux, il est envisagé une réforme limitée à l'aspect juridictionnel de ce régime. À ce jour, aucune modification du régime des baux mixtes, comprenant le commerce et un local d'habitation attenant, n'est envisagée par le ministère de la justice.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64776

**Rubrique :** Baux

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 2005, page 4751

**Réponse publiée le :** 5 juillet 2005, page 6684